



litige avec un huissier indelicat quel recours

Par **ducasteljerome**, le **01/02/2013** à **22:14**

j'ai déposé un dossier de surendettement en fevrier 2012,un hussier m"as bloqué mon compte ccp et livretA,soit la somme de 2510€ alors que la dette s'élève à 508 €,dois-je voir quelqu'un qui? ,afin de d"engager un recours contre ce type de pratique illégale,ayant trois enfants à charge je ne peux honorer mes charges suite à ce problème ce mois-ci, pouvez-vous me répondre rapidement,quelle personne peut me diriger vers un recours auprès du tribunal merci de votre réponse.